



# Conseil économique et social

Distr. générale  
22 septembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de la coopération et de l'intégration économiques

#### Cinquième session

Genève, 1<sup>er</sup>-3 décembre 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

#### Programme de travail pour 2011 et au-delà

## Projet de programme de travail pour 2011 et au-delà

### Note du secrétariat

#### I. Contexte

1. Conformément à son mandat, le Comité de la coopération et de l'intégration économiques s'attache à promouvoir un cadre directif, financier et réglementaire propice à la croissance économique, au développement de l'innovation et à une compétitivité accrue dans la région de la CEE. Le Comité est un lieu de dialogue et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques; sur la base de ce dialogue, il élabore des lignes directrices et des recommandations à l'intention des gouvernements, qui donnent lieu ensuite à des services consultatifs, à la demande, et à d'autres activités de renforcement des capacités dans les domaines prescrits.

2. Depuis sa création en 2006, le Comité de coopération et de l'intégration économiques a mis en œuvre deux cycles de programmation biennaux. Le programme de travail pour 2006-2008 a été adopté à la première session du Comité, tenue les 27 et 28 septembre 2006, et le programme de travail pour 2009-2010 à la troisième session du Comité, tenue du 3 au 5 décembre 2008. Les deux programmes de travail biennaux ont ensuite été approuvés par le Comité exécutif.

3. À sa trente-cinquième réunion du 31 mars 2010, le Comité exécutif a examiné les mesures visant à harmoniser la présentation des documents des comités sectoriels relatifs au programme de travail (document informel n° 2010/5). Il a recommandé d'appliquer un modèle uniforme pour réaliser les objectifs ci-après:

- a) Améliorer et harmoniser la présentation des programmes de travail afin de faciliter la comparaison d'un sous-programme à un autre;
- b) Harmoniser les délais à respecter pour les programmes de travail arrêtés par les comités sectoriels et les adapter au cycle budgétaire biennal des Nations Unies;

c) Un meilleur compte rendu de la méthode de planification fondée sur les résultats dans le cadre des activités et produits du Secrétariat des Nations Unies permettrait d'établir un lien avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. De cette façon, la structure des programmes de travail serait également compatible avec le cadre stratégique budgétaire et le cadre utilisé pour les évaluations biennales des résultats des sous-programmes;

d) Le nouveau document sur le programme de travail indiquerait aussi les mandats législatifs pertinents émanant de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Commission.

4. Le Comité exécutif a recommandé que les comités sectoriels mettent en place un modèle de présentation uniforme pour ses documents sur le programme de travail dès l'exercice biennal 2012-2013.

5. Les deux premiers cycles de programmation biennaux n'ont pas été harmonisés avec le cycle budgétaire biennal des Nations Unies et un ajustement est donc nécessaire à cet effet. Suite à une série de consultations au sein du secrétariat de la CEE, et entre le secrétariat et le Bureau du Comité, il a été suggéré qu'à la cinquième session du Comité, le débat porte uniquement, au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire, sur les propositions concrètes visant le programme de travail pour 2011, ainsi que sur les orientations générales des travaux à réaliser au cours des prochaines années. En conséquence, le programme de travail pour 2012-2013 serait présenté pour examen et adoption à la sixième session du Comité prévue en 2011.

6. À sa quatrième session (28-30 septembre 2009), le Comité a invité les équipes de spécialistes à formuler des propositions concernant leurs futurs travaux aux sessions qu'elles tiendraient en 2010 et à les présenter lors du débat sur le programme de travail pour 2011 et au-delà. Ces propositions ont été examinées conjointement par le Bureau du Comité et le secrétariat, et ont servi à élaborer le présent document.

7. À sa quatrième session, le Comité a par ailleurs discuté des conclusions de l'évaluation biennale des résultats du sous-programme pour la période 2008-2009. Les idées formulées ont été prises en compte pour l'élaboration du présent document.

8. Le modèle de présentation du projet de programme de travail du Comité (annexe) est conforme à l'esprit des recommandations du Comité exécutif qui veulent qu'un modèle uniforme soit adopté pour les documents des comités sectoriels ayant trait au programme de travail. Toutefois, étant seulement une étape transitoire intermédiaire vers une harmonisation complète et ne couvrant entièrement qu'une année de programmation (2011), le projet de programme de travail ne vise qu'une harmonisation partielle. Une harmonisation complète est prévue pour le début du programme de travail pour 2012-2013.

9. Afin de faciliter la transition au nouveau modèle, la section III présente les principaux produits et activités du Comité comme par le passé. L'annexe présente le projet de programme de travail pour 2011 d'une manière compatible avec le modèle harmonisé.

## **II. Principes de base pour la structuration du programme de travail du Comité**

10. Conformément à son mandat, le Comité a structuré son programme de travail en plusieurs domaines thématiques: politiques d'innovation et de compétitivité; entrepreneuriat et développement de l'entreprise; financement du développement de l'innovation; partenariats public-privé; exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle; favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE. Le mandat du Comité fait ressortir l'importance des

activités de renforcement des capacités et des services consultatifs dans les domaines de travail prescrits.

11. Le Comité préconise un vaste dialogue multipartite et un échange d'expériences et de bonnes pratiques nationales permettant de formuler des recommandations, des principes directeurs et d'autres mesures réglementaires (travaux normatifs). Les résultats de ces travaux constitueront ensuite la base des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs dans les États membres qui en auront fait la demande, pour la plupart des pays en transition.

12. Au cours du premier cycle de programmation (2006-2008), une plus large place a été faite, dans le programme de travail, aux travaux normatifs afin d'établir un fondement solide pour toutes les autres activités connexes du Comité. Ces dernières années, les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs sont progressivement devenus des objectifs prioritaires, en grande partie en raison de la demande croissante émanant des pays en transition.

13. Malgré cela, les travaux normatifs ne peuvent pas être délaissés puisqu'ils consolident les bases de la coopération technique. Ainsi, conformément au programme de travail du Comité pour 2009-2010, des travaux ont été entrepris pour traduire les résultats des travaux normatifs réalisés pendant la période 2007-2008 en matériels et modules de formation qui seront utilisés pour le renforcement des capacités et les activités connexes. Ces travaux devraient gagner en importance à l'avenir.

14. Depuis quelques années, une attention croissante est accordée aux activités intégrées recoupant plusieurs domaines thématiques. Cette approche, qui est fondée sur l'interdépendance et les complémentarités entre les domaines thématiques, permet de renforcer les synergies.

15. Le Comité a récemment mis en place un nouveau type d'activité intégrée, à savoir les activités à caractère directif et de renforcement des capacités, qui associent apprentissage, partage de connaissances et échange de bonnes politiques et pratiques entre les participants et qui ont été jugées très utiles.

16. Depuis peu, un nouveau type de service consultatif est demandé par les pays, à savoir les études de performance en matière d'innovation au niveau national. Il s'agit d'un service fondé sur la participation et rendu conjointement par un groupe d'experts internationaux et nationaux, le but étant de déterminer les mesures pouvant être prises pour stimuler l'innovation dans le pays concerné, de renforcer les capacités d'innovation et d'améliorer l'efficacité du système national d'innovation. À sa troisième session (Genève, 25 et 26 mars 2010), l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a entièrement approuvé l'initiative concernant cette nouvelle activité (document ECE/CECI/ICP/2010/2).

17. Les équipes de spécialistes du Comité et les réseaux d'experts se sont avérés être des piliers importants dans l'exécution du programme. Le Comité continuera à s'appuyer sur le rôle actif qu'ils jouent pour identifier et diffuser les bonnes pratiques dans leur domaine thématique respectif ainsi que dans les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs.

18. Le programme de travail du Comité, y compris les activités de renforcement des capacités envisagées, continuera d'être mis en œuvre en étroite coopération avec les organisations partenaires opérant dans la région de la CEE. S'appuyant sur les résultats fructueux obtenus, le secrétariat poursuivra ses efforts pour encourager activement le secteur privé à participer à la réalisation du programme et pour promouvoir un vaste dialogue multipartite sur les questions traitées dans le programme de travail.

19. Le secrétariat ne peut répondre que de façon limitée à la demande grandissante d'activités de renforcement des capacités en raison des ressources budgétaires et extrabudgétaires dont il dispose. Il s'est activement employé à obtenir des ressources extrabudgétaires, mais là aussi la capacité d'absorption est limitée car l'exécution des projets extrabudgétaires exige également des ressources compte tenu de l'appui que le secrétariat doit accorder.

### **III. Principaux produits et activités en 2011**

#### **A. Travaux directifs et normatifs**

20. Sessions ordinaires des équipes de spécialistes du Comité:

a) Troisième session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, prévue en principe pour les 7 et 8 février 2011. À cette occasion, les participants devraient examiner les progrès réalisés dans l'élaboration du dossier de formation sur les partenariats public-privé de la CEE et discuter des mesures à appliquer pour son achèvement. Ils examineraient également les projets de recommandations concernant le renforcement de la gouvernance dans les partenariats public-privé, qui devraient être présentés à la sixième session du Comité;

b) Quatrième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, prévue en principe pour les 12 et 13 mai 2011 et qui devrait inclure un débat de fond dont l'orientation thématique pourrait porter sur les relations entre les établissements d'enseignement et instituts de recherche, les diverses branches d'activité et les pouvoirs publics (sous réserve de nouvelles consultations). Les participants pourraient également examiner les mesures à appliquer pour élaborer un document directif s'inspirant du débat de fond;

c) Cinquième session de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle, prévue en principe du 6 au 8 juillet 2011 et qui devrait comporter un débat de fond dont l'orientation thématique pourrait porter sur les mesures visant à sensibiliser les intéressés au rôle des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de l'innovation ainsi qu'aux dangers et au coût économique que représentent les violations de ces droits. L'examen porterait également sur les mesures à appliquer pour élaborer un document directif s'inspirant du débat de fond.

21. Activités intégrées à caractère directif visant plusieurs domaines thématiques:

a) Conférence internationale sur le rôle des politiques d'innovation dans le règlement des problèmes environnementaux et énergétiques, à organiser conjointement avec le Gouvernement israélien;

b) Conférence internationale sur le rapprochement entre la science et l'entreprenariat pour promouvoir une croissance fondée sur l'innovation, à organiser conjointement avec le Gouvernement ukrainien.

22. Travaux normatifs fondés sur des débats multipartites et l'échange de bonnes pratiques et politiques:

a) Recommandations générales concernant le renforcement de la bonne gouvernance en matière de partenariats public-privé (deuxième phase);

b) Principes directeurs visant les marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé en vue de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur les modalités d'organisation d'appels d'offres ouverts et transparents pour les partenariats public-privé;

c) Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes;

d) Compilation des bonnes pratiques concernant les relations entre les établissements d'enseignement et instituts de recherche, les diverses branches d'activité et les pouvoirs publics (sous réserve de nouvelles consultations);

e) Bonnes pratiques et recommandations générales concernant la sensibilisation au rôle des droits de propriété intellectuelle dans l'innovation ainsi qu'aux dangers et au coût économique que représentent les violations de ces droits.

23. Publications à caractère directif:

a) Examen comparatif de la législation relative aux partenariats public-privé dans les pays d'Asie centrale (à préparer en coopération avec les réseaux sous-régionaux d'experts en partenariats public-privé d'Asie centrale);

b) Publication ayant trait aux questions liées à l'exploitation commerciale et à la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en transition;

c) Publication concernant une étude de performance en matière d'innovation au niveau national (à condition que le pays demandeur ait fait part de son intérêt et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

## **B. Activités de renforcement des capacités et services consultatifs**

24. Activités de renforcement des capacités sur le terrain associant apprentissage, partage de connaissances et échange de bonnes politiques et pratiques:

a) Atelier sous-régional de renforcement des capacités concernant les partenariats public-privé pour les pays de l'Europe du Sud-Est, à organiser en coopération avec le Conseil de coopération régionale et le Service croate des partenariats public-privé;

b) Atelier sous-régional de renforcement des capacités concernant les nouvelles possibilités de développement des infrastructures dans les régions de la Fédération de Russie et d'autres pays de la CEI, à organiser en coopération avec le Centre des partenariats public-privé de la Vnesheconombank, l'École supérieure d'économie de Moscou et le PNUD;

c) Atelier sous-régional sur le renforcement des capacités et le partage de connaissances concernant la législation relative aux partenariats public-privé en Asie centrale, à organiser en coopération avec les réseaux sous-régionaux d'experts en partenariats public-privé d'Asie centrale;

d) Séminaire sur le renforcement des capacités concernant la promotion d'un entrepreneuriat novateur, à organiser en coopération avec l'Agence nationale israélienne de développement pour la coopération internationale;

e) Atelier sur le terrain présentant l'étude de performance en matière d'innovation réalisée au Bélarus et ses principales conclusions, et comportant également un élément «partage de connaissances»;

f) Séminaire sur le renforcement des capacités concernant les aspects juridiques de la politique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue d'encourager la compétitivité fondée sur l'innovation et le développement du commerce électronique dans les pays d'Asie centrale;

g) Activité sous-régionale sur le partage de connaissances en matière de valorisation des droits de propriété intellectuelle, à organiser en coopération avec l'Office des brevets kirghize;

h) Séminaire sous-régional sur le renforcement des capacités pour l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle, à organiser en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de la Serbie;

i) Séminaire sous-régional sur le renforcement des capacités pour un développement fondé sur le savoir dans les pays membres du SPECA (dans le cadre du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir).

25. Autres services consultatifs sur le terrain:

a) Réalisation d'une étude de performance en matière d'innovation au niveau national (à condition que le pays demandeur ait fait part de son intérêt et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles);

b) Mission consultative du Groupe consultatif des entreprises s'occupant des partenariats public-privé en Ukraine.

26. Élaboration de matériels et modules de formation et d'autres outils d'enrichissement du savoir:

a) Finalisation du dossier de formation sur les partenariats public-privé de la CEE;

b) Élaboration d'un ensemble de modules de formation informatiques pour le financement des entreprises innovantes;

d) Élaboration de modules de formation sur des options et des instruments pour améliorer la capacité d'innovation des entreprises (première phase);

e) Élaboration de modules de formation sur l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle.

#### **IV. Principales orientations des travaux au-delà de 2011**

27. Le programme de travail pour 2012-2013 devant être adopté à la sixième session du Comité qui se tiendra en 2011, les activités et produits ultérieurs à 2011 ne sont pas examinés dans le présent document, qui a uniquement pour objet d'exposer les principales orientations des futurs travaux.

28. Les propositions relatives aux futures orientations des travaux présentés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'examen du programme de travail pour 2009 (pour plus de précisions voir les documents ECE/CECI/ICP/2010/2 et ECE/CECI/IP/2010/2) contiennent des idées intéressantes et constructives sur le renforcement des futurs travaux dans ces domaines. Les équipes, y compris l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, sont également encouragées à poursuivre les discussions en 2011.

29. Il est prévu que le programme de travail postérieur à 2011 continue de traiter les domaines thématiques déjà établis: politiques d'innovation et de compétitivité; entrepreneuriat et développement de l'entreprise; financement du développement de l'innovation; partenariats public-privé; exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle; favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE.

30. À l'avenir, une attention encore plus grande devrait être portée aux activités de renforcement des capacités et aux services consultatifs, sans pour cela réduire l'importance et le rôle des travaux normatifs. Cette tendance devrait transparaître dans la composition future des activités et produits et s'accompagner d'un accroissement de la part représentée par les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs. La part des travaux normatifs pourrait être réduite mais, dans l'absolu, leur niveau ne devrait pas baisser. Ainsi qu'il a déjà été dit, il n'est pas question de délaissier ces travaux puisqu'ils consolident les bases de la coopération technique.

31. Compte tenu du caractère hautement spécialisé de certains des thèmes futurs qui pourraient être étudiés par les équipes de spécialistes du Comité et les réseaux d'experts, il pourrait être nécessaire de créer des équipes spéciales d'experts disposant de l'expérience et des compétences voulues, qui pourraient tenir des réunions consacrées à un thème particulier. Ces équipes spéciales rendraient compte de leurs travaux aux équipes de spécialistes compétents et le contenu de ces réunions pourrait constituer la substance de publications thématiques éventuelles. Parallèlement, des conférences ouvertes à un plus large public pourraient être organisées pour présenter les résultats obtenus.

32. Des activités de renforcement des capacités et de formation continueront à être organisées en étroite coopération avec les organisations partenaires nationales et internationales. Compte tenu de l'évolution de la demande émanant des États membres, les activités en question devraient aller plus en profondeur dans les sujets traités, qui seraient plus spécialisés, tout en tenant compte des divers cadres et besoins nationaux. Cette orientation est également conforme à ce qu'offrent d'autres organisations et programmes bilatéraux de renforcement des capacités et de formation.

33. La réalisation d'études de performance en matière d'innovation au niveau national, à condition que les pays intéressés en fassent la demande et que les ressources nécessaires soient disponibles, pourrait devenir un élément central des activités menées par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle et les réseaux d'experts de soutien dans d'autres domaines thématiques.

34. L'évaluation résultant des études susmentionnées pourrait servir à mieux identifier les besoins, pour que ces derniers soient pris en compte dans le cadre d'activités de renforcement des capacités complémentaires, qui resteront un des principaux axes des futurs travaux du Comité. La réalisation des études offrirait en outre l'occasion d'organiser des ateliers ciblés de formation et de partage de connaissances entre les experts internationaux et nationaux.

35. Il serait souhaitable que les équipes de spécialistes du Comité formulent au cours des sessions qu'ils tiendront en 2011 des propositions concrètes pour les futurs produits et activités du prochain cycle de programmation. Le Bureau, en collaboration avec le secrétariat, pourrait ensuite examiner ces propositions pour élaborer un projet de programme de travail pour 2012-2013, qui serait présenté et discuté à la sixième session du Comité.

## **V. Évaluation des résultats du sous-programme pour 2010-2011**

36. Les États membres de la CEE sont convenus, à la session de la Commission de 2004, de mettre davantage l'accent sur l'évaluation comme instrument de gestion des travaux de celle-ci. La Commission a donc demandé aux comités sectoriels de mener des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs et de tenir compte des résultats de ces évaluations pour définir leurs programmes de travail.

37. Le Comité a procédé à sa première évaluation biennale concernant l'exercice 2008-2009. La prochaine évaluation biennale visera l'exercice 2010-2011. Ainsi que l'a prescrit la Commission, le processus s'appuiera sur la méthode fondée sur les résultats, y compris les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, utilisée dans le cadre stratégique du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques, approuvée par l'Assemblée générale (A/63/6(Progr.16)). L'évaluation biennale permettra de procéder à une analyse plus détaillée et fera apparaître les adaptations dont le programme de travail a fait l'objet depuis l'adoption du cadre stratégique. Elle tiendra également compte des enseignements tirés de l'exercice précédent.

38. Comme cela a été le cas pour l'évaluation précédente, l'évaluation biennale pour l'exercice 2010-2011 donnera la possibilité aux membres du Comité et aux équipes de spécialistes d'examiner et de réaffirmer la pertinence des activités et leurs regroupements en secteurs en vue de la réalisation des objectifs des sous-programmes. À cette fin, le secrétariat distribuera un questionnaire aux membres du Comité et aux équipes de spécialistes pendant le deuxième trimestre de 2011 pour solliciter leur avis sur l'incidence des activités prévues au titre du sous-programme et l'orientation des travaux en vue d'une amélioration.

39. Un document de séance ayant trait aux préparatifs de l'évaluation biennale pour l'exercice 2010-2011 devrait être établi et distribué à la cinquième session du Comité.



## Annexe

### Projet de programme de travail pour 2011 présenté selon le modèle harmonisé

#### I. Objectif et stratégie

Le sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques a pour objet de promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire plus propices à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques dans la région de la CEE.

Le sous-programme relève de la Division de l'intégration et de la coopération économiques. Pour atteindre son objectif, le sous-programme s'attachera aux aspects essentiels du développement et de l'intégration économiques, tout particulièrement dans les pays en transition. À cette fin, il facilitera l'exploitation des acquis et des enseignements tirés de l'expérience ainsi que des meilleures pratiques propices à la croissance économique et au développement novateur. Des recommandations visant à améliorer les politiques générales et à rendre l'environnement financier et réglementaire plus propice au développement économique, à l'investissement et à l'innovation seront élaborées. Une plus large place sera faite aux services consultatifs et aux activités de renforcement des capacités dans les pays qui en auront fait la demande, sur la base de la concertation menée à ce titre, de l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales ainsi que des directives établies et d'autres documents de politique générale connexes.

#### II. Produits/activités à réaliser en 2011

**Groupe 1 Travaux directifs et normatifs visant des politiques générales et un environnement financier et réglementaire plus propices à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques dans la région de la CEE**

##### Réalisations escomptées pour ce groupe:

a) Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par la CEE de recommandations de politique générale connexes;

b) Meilleure application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées.

##### Produits/activités:

*Sessions ordinaires des équipes de spécialistes du Comité:*

- a) Troisième session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé;
- b) Quatrième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité;
- c) Cinquième session de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle.

*Activités intégrées à caractère directif visant plusieurs domaines thématiques:*

- a) Conférence internationale sur le rôle des politiques d'innovation dans le règlement des problèmes environnementaux et énergétiques, à organiser conjointement avec le Gouvernement israélien;
- b) Conférence internationale sur le rapprochement entre la science et l'entrepreneuriat pour promouvoir une croissance fondée sur l'innovation, à organiser conjointement avec le Gouvernement ukrainien.

*Travaux normatifs fondés sur des débats multipartites et l'échange de bonnes pratiques et politiques:*

- a) Recommandations générales concernant le renforcement de la bonne gouvernance en matière de partenariats public-privé (deuxième phase);
- b) Principes directeurs visant les marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé en vue de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur les modalités d'organisation d'appels d'offres ouverts et transparents pour les partenariats public-privé;
- c) Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes;
- d) Compilation des bonnes pratiques concernant les relations entre les établissements d'enseignement et instituts de recherche, les diverses branches d'activité et les pouvoirs publics (sous réserve de nouvelles consultations);
- e) Bonnes pratiques et recommandations générales concernant la sensibilisation au rôle des droits de propriété intellectuelle dans l'innovation ainsi qu'aux dangers et au coût économique que représentent les violations de ces droits.

*Publications et autres supports d'information:*

- a) Examen comparatif de la législation relative aux partenariats public-privé dans les pays d'Asie centrale (à organiser en coopération avec les réseaux sous-régionaux d'experts en partenariats public-privé d'Asie centrale);
- b) Publication ayant trait aux questions liées à l'exploitation commerciale et à la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en transition;
- c) Publication concernant une étude de performance en matière d'innovation au niveau national (à condition qu'un pays ait fait part de son intérêt et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

**Groupe 2 Activités de renforcement des capacités et services consultatifs visant à faciliter l'exploitation des acquis et des enseignements tirés de l'expérience ainsi que des meilleures pratiques propices à la croissance économique et au développement novateur**

**Réalisations escomptées pour ce groupe:** renforcement des capacités des pays en transition en ce qui concerne la promotion des pratiques optimales et l'application des recommandations de la CEE susmentionnées.

**Produits/activités:**

*Activités de renforcement des capacités sur le terrain associant apprentissage, partage de connaissances et échange de bonnes politiques et pratiques:*

- a) Atelier sous-régional de renforcement des capacités concernant les partenariats public-privé pour les pays de l'Europe du Sud-Est, à organiser en coopération avec le Conseil de coopération régionale et le Service croate des partenariats public-privé;
- b) Atelier sous-régional de renforcement des capacités concernant les nouvelles possibilités de développement des infrastructures dans les régions de la Fédération de Russie et d'autres pays de la CEI, à organiser en coopération avec le Centre des partenariats public-privé de la Vnesheconombank, l'École supérieure d'économie de Moscou et le PNUD;
- c) Atelier sous-régional sur le renforcement des capacités et le partage de connaissances concernant la législation relative aux partenariats public-privé en Asie centrale, à organiser en coopération avec les réseaux sous-régionaux d'experts en partenariats public-privé d'Asie centrale;
- d) Séminaire sur le renforcement des capacités concernant la promotion d'un entrepreneuriat novateur, à organiser en coopération avec l'Agence nationale israélienne de développement pour la coopération internationale;
- e) Atelier sur le terrain présentant l'Étude de performance en matière d'innovation réalisée au Bélarus et ses principales conclusions, et comportant également un élément «partage de connaissances»;
- f) Séminaire sur le renforcement des capacités concernant les aspects juridiques de la politique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue d'encourager la compétitivité fondée sur l'innovation et le développement du commerce électronique dans les pays d'Asie centrale;
- g) Activité sous-régionale sur le partage de connaissances en matière de valorisation des droits de propriété intellectuelle, à organiser en coopération avec l'Office des brevets kirghiz;
- h) Séminaire sous-régional sur le renforcement des capacités pour l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle, à organiser en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de la Serbie;
- i) Séminaire sous-régional sur le renforcement des capacités pour un développement fondé sur le savoir dans les pays membres du SPECA (dans le cadre du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir).

*Autres services consultatifs sur le terrain:*

- a) Réalisation d'une étude de performance en matière d'innovation au niveau national (à condition qu'un pays ait fait part de son intérêt et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles);
- b) Mission consultative du Groupe consultatif des entreprises s'occupant des partenariats public-privé en Ukraine.

*Publications et autres supports d'information (matériels et modules de formation et autres outils d'enrichissement du savoir):*

- a) Finalisation du dossier de formation sur les partenariats public-privé de la CEE;

- b) Élaboration d'un ensemble de modules de formation informatiques pour le financement des entreprises innovantes;
  - d) Élaboration de modules de formation sur des options et des instruments pour améliorer la capacité d'innovation des entreprises (première phase);
  - e) Élaboration de modules de formation sur l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle.
-